

INVENTAIRE QUÉBÉCOIS DU MILDIOU ET DU BLANC RÉSISTANTS AUX FONGICIDES DANS LA VIGNE : SAISON 2025



APPEL À PARTICIPATION des producteurs et des conseillers agricoles du Québec

Le Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection (LEDP) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) invite les producteurs agricoles du Québec à participer à une campagne de surveillance de la résistance aux fongicides du blanc et du mildiou de la vigne. Cette initiative vise à obtenir un portrait de la résistance à certaines matières actives dans les vignobles et à soutenir une gestion efficace et durable.

Pourquoi participer?

- ▶ Détection gratuite du profil de résistance à certaines matières actives des champignons ciblés dans votre vignoble*;
- ▶ Rapport détaillé des profils de résistance détectés par champignon.

Qui peut participer?

Nous recherchons une trentaine de vignobles dans les principales régions productrices du Québec.

Engagement des producteurs et des conseillers

- ▶ **Au cours de l'été :** envoyer des échantillons de feuilles infectées au LEDP via le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) – vigne;
- ▶ **À l'automne :** fournir des détails sur les méthodes culturales utilisées (conventionnel/biologique, fertilisation, phytoprotection, etc.) en remplissant un fichier qui vous sera fourni.

Objectifs du projet

- ▶ Évaluer l'état actuel du profil de résistance aux fongicides de certains champignons pathogènes de la vigne, dans des vignobles situés dans les principales régions agricoles du Québec;
- ▶ Comprendre la dynamique et l'évolution des champignons ciblés depuis les dernières années;
- ▶ Améliorer les stratégies de lutte intégrée.

Protocole du projet > [Consulter le protocole](#)



Personne-ressource

Julien Vivancos, Ph. D., phytopathologiste | Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection (MAPAQ)
Téléphone : 418 643-5027, poste 2705 | Courriel : julien.vivancos@mapaq.gouv.qc.ca

Projet réalisé par le RAP – vigne, en collaboration avec le LEDP du MAPAQ

* Le LEDP se réserve le droit d'arrêter le projet lorsque le nombre maximum de sites est atteint.

25-0076